

## Protocole expertises tableau de Jacques Majorelle

Toutes personnes désirant une expertise doit déposer son tableau, **décadré**, au 5 rue de Nesle – 75006 Paris, en ayant pris rendez-vous au préalable et ce pour au moins dix jours afin que le comité puisse se réunir.

Le dépôt du tableau s'accompagne du chèque ou des espèces correspondantes au prix du certificat :

- 1 000 € HT pour toutes huile et autre technique mixte (soit 1 200 € TTC)
- 400 € HT pour tous crayon et croquis (soit 480 € TTC)

Aucun tableau ne sera accepté sans la remise du chèque ou des espèces correspondantes.

Merci de bien vouloir fournir une prise de vue HD de l'œuvre au recto, sinon le cabinet Marcilhac s'en chargera au travers d'un photographe professionnel (à la charge du propriétaire par M. Luc Paris).

Le certificat sera délivré par le cabinet Marcilhac, sans possibilité de copie, le jour où le propriétaire viendra reprendre son œuvre.

Pour toutes les œuvres se trouvant au Maroc le comité s'y réunira deux fois par an si nécessaires, les œuvres seront à déposer au Saadi Marrakech pour une durée de 4 jours. Aucun rendez-vous à domicile ne pourra être effectué. Le payement du certificat devra être fait en euros au moment où le tableau est déposé. Aucun tableau ne sera accepté sans le chèque ou la preuve de virement correspondante.

